



49/2022

MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le **07 décembre 2022**, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : M. Gérard NAPIAS- Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- Mme L. LESBATS –
Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET
Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Modification de la durée de service d'un emploi : Suppression d'un poste d'agent à temps non complet et création d'un poste à temps complet.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 26 septembre 2022 ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la quotité de temps de travail d'une assistante périscolaire ;

Considérant qu'il convient de supprimer le poste à temps non-complet occupé actuellement par cet agent ;

Considérant qu'il convient alors de créer un nouveau poste à temps complet pour cet agent ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José RUSKONÉ, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

-De supprimer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (28/35^{èmes}) à compter du 1^{er} janvier 2023.

-De créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

- De modifier le tableau des effectifs

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

